



mer

MUTUELLE EPARGNE RETRAITE

MER HORIZON +

L'assurance vie responsable,
alliant recherche de performance et sécurité

Votre épargne,
notre engagement



MER, L'ENGAGEMENT D'UNE VIE

MER se mobilise pour votre épargne, et bien plus encore : chaque geste compte pour construire ensemble un avenir plus responsable. Forte de ses valeurs de solidarité et d'engagement, MER propose une solution d'épargne tournée vers l'avenir en investissant dans des projets respectueux de l'environnement.

MER vous accompagne grâce à différentes solutions pour vous aider à construire le futur et protéger chaque génération. Avec l'assurance vie MER Horizon +, la mutuelle conjugue solidarité, respect de l'environnement et sécurité financière. C'est la preuve qu'il est possible d'épargner autrement : avec sens, avec cœur, et pour demain.



QU'EST-CE QUE MER HORIZON + ?

Une solution d'épargne
responsable, flexible, accessible

MER Horizon + est une **assurance vie en fonds euros** idéale pour les personnes souhaitant allier recherche de performance et sécurité.

Cette solution intègre divers investissements responsables. Flexible et accessible, elle permet de se constituer une épargne tout en bénéficiant des conditions fiscales avantageuses de l'assurance vie.

La solution
idéale pour
construire
l'avenir



Transparence et performance

Grâce à sa politique d'investissement raisonnée MER tient ses engagements auprès de ses adhérents depuis près d'un siècle. Elle les aide à anticiper leur avenir et met toujours les intérêts de ceux qui lui font confiance au cœur de sa stratégie.

C'est ainsi que MER est en mesure d'afficher des frais compétitifs et un rendement parmi les meilleurs du marché en 2024.

EN VOTRE FAVEUR

Rendement 2024 :

3,70 %

net de frais de gestion⁽¹⁾



Frais applicables à votre contrat

- Frais sur versement : 0 %
- Frais de gestion : 0,70 %
- Frais de sortie : 0 %

(1) Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs. Taux net de frais de gestion et brut de prélèvements sociaux et fiscaux sur le fonds euros en 2024.

Fiscalité avantageuse

Avec **MER Horizon +**, votre épargne grandit grâce aux intérêts générés dans le cadre de votre contrat. Ces gains sont soumis à une imposition allégée lors du rachat de votre capital et à votre décès, lorsqu'il sera transmis à vos bénéficiaires.

FISCALITÉ EN CAS DE RACHAT

Lors du rachat, la fiscalité appliquée sur les gains est avantageuse à partir de 8 ans après la souscription.

Seuls les intérêts sont imposés !

Lors du rachat, les intérêts dégagés sont soumis au **Prélèvement Forfaitaire Unique** :

- Moins de 8 ans après la souscription : 12.8 %
- Plus de 8 ans après la souscription : 7.5 % sous réserve d'un encours global inférieur à 150 000 €, puis 12.8 %
- Abattement annuel : 4 600 € par personne, 9 200 € par couple

Les prélèvements sociaux sont prélevés tous les ans, lors de l'inscription en compte des intérêts.

FISCALITÉ EN CAS DE DÉCÈS : optimisez votre transmission !

Grâce à l'assurance vie, vous choisissez librement les bénéficiaires de votre contrat⁽¹⁾ : ce sont eux qui recevront votre épargne à votre décès.

Votre conjoint ou votre partenaire de PACS sera exonéré de droits de succession.

Les autres bénéficiaires bénéficieront d'un abattement fiscal :

- Primes versées avant 70 ans : abattement de 152 500 €⁽²⁾
- Primes versées après 70 ans : abattement global de 30 500 €⁽³⁾

(1) Les bénéficiaires peuvent être des personnes physiques ou morales (hors cas des mineurs). (2) Par bénéficiaire et tous contrats confondus. Au-delà de cet abattement, un prélèvement de 20 % est appliqué sur la part des capitaux décès comprise entre 152 500 € et 852 500 €, et 31,25 % sur la part excédant 852 500 €. (3) Les primes versées après l'âge de 70 ans sont soumises aux droits de succession, mais uniquement sur la fraction qui dépasse 30 500 €, tous contrats confondus pour un même assuré.



QU'EST-CE QUE LE PACTE ADJOINT⁽⁴⁾ ?

Le **pacte adjoint** est un dispositif permettant d'encadrer une donation anticipée à un enfant ou à un petit-enfant mineur, par exemple, dans un **cadre juridique et fiscal avantageux**.

LES POINTS CLES

- Sécurisation de la transmission avec des conditions d'utilisation du don encadrées :

- o Objectifs d'utilisation des fonds définis à l'avance : projet immobilier, études, etc.

- o Choix de l'âge de déblocage des fonds (jusqu'aux 25 ans du bénéficiaire).

- **Fiscalité des dons allégée** : exonération et abattement fiscal (sous un certain plafond).



LES AVANTAGES FISCAUX

Votre don est taxé après l'application d'une exonération et d'un abattement.

EXONÉRATION FISCALE

- 31 865 € tous les 15 ans par donataire et par donneur sous conditions.

ABATTEMENT FISCAL

Il varie en fonction du lien de parenté entre le donneur et le bénéficiaire :

- o De parent à enfant : 100 000 €

- o De grand-parent à petit-enfant : 31 865 €

Les avantages fiscaux applicables aux dons dans le cadre du pacte adjoint sont **renouvelables tous les 15 ans**

(4) La mise en place du pacte adjoint ne peut être réalisée qu'à l'adhésion lorsque l'enfant est mineur. Les dons peuvent toutefois être réalisés jusqu'au 25 ans du mineur protégé.

Un placement responsable

Avec MER Horizon +, vous sécurisez votre avenir en agissant pour l'environnement et un développement sociétal positif.

En effet, notre assurance vie répond aux exigences de l'article 8 du règlement SFDR, réglementation européenne visant à accroître la transparence en matière de durabilité. Ainsi, nous plaçons votre épargne sur des produits promouvant des caractéristiques sociétales et environnementales.

NOTRE POLITIQUE ESG

ESG : environnement, social & bonne gouvernance

- ♥ Basée sur des critères ESG, conforme à l'article 8 du règlement SFDR

- ♥ Inclusion d'émetteurs qui contribuent à la transition écologique

- ♥ Réchauffement induit du portefeuille d'actifs < 2 °C d'ici 2040

- ♥ 25 % d'obligations ayant un label durable : green et sustainable selon la norme ISO 14024

COMMENT ADHÉRER ?

MER Horizon + est accessible à toutes les personnes ayant une résidence fiscale en France. De plus, la flexibilité des versements en fait l'allié de tous les budgets, à chaque étapes de la vie.

Conditions d'accès

- ♥ Résidence fiscale en France métropolitaine ou DROM
- ♥ Gestion du contrat **facile et accessible**

Versements

Les versements peuvent être **libres ou programmés**, selon votre choix. Vous bénéficiez d'une grande liberté de gestion. En effet, vous pouvez à tout moment mettre en place ou modifier vos versements programmés.

Montant minimum des versements :

- ♥ À l'adhésion : **250 € minimum**
- ♥ Programmés : **dès 50 €/ mois**
- ♥ Libres : **à partir de 100 €**
- ♥ Retraits partiels : **minimum 450 €, avec réserve minimale de 450 €**





Espoir Épargne
2025/2026

L'assurance vie MER Horizon + a été récompensée par Good Value for Money, qui sélectionne les meilleures offres d'épargne sur la base de leur bon rapport qualité / prix global.

MER Horizon + : votre avenir mérite plus que de l'épargne

Vos objectifs et vos projets changent tout au long de votre vie. A chaque étape, l'assurance vie vous accompagne.

Confiance

Grâce à la gestion saine de MER

Sécurité

Grâce au support en euros

Pérennité

Pour votre patrimoine

MER Horizon +, c'est une solution sécurisée pour votre épargne avec des avantages successoraux uniques.

Sécurité du fonds euros (niveau de risque 1/7)

Sortie en capital libre

Transmission facilitée

Fiscalité optimisée

Engagements ESG concrets

Don de son vivant sécurisé grâce au pacte adjoint

EN SAVOIR PLUS

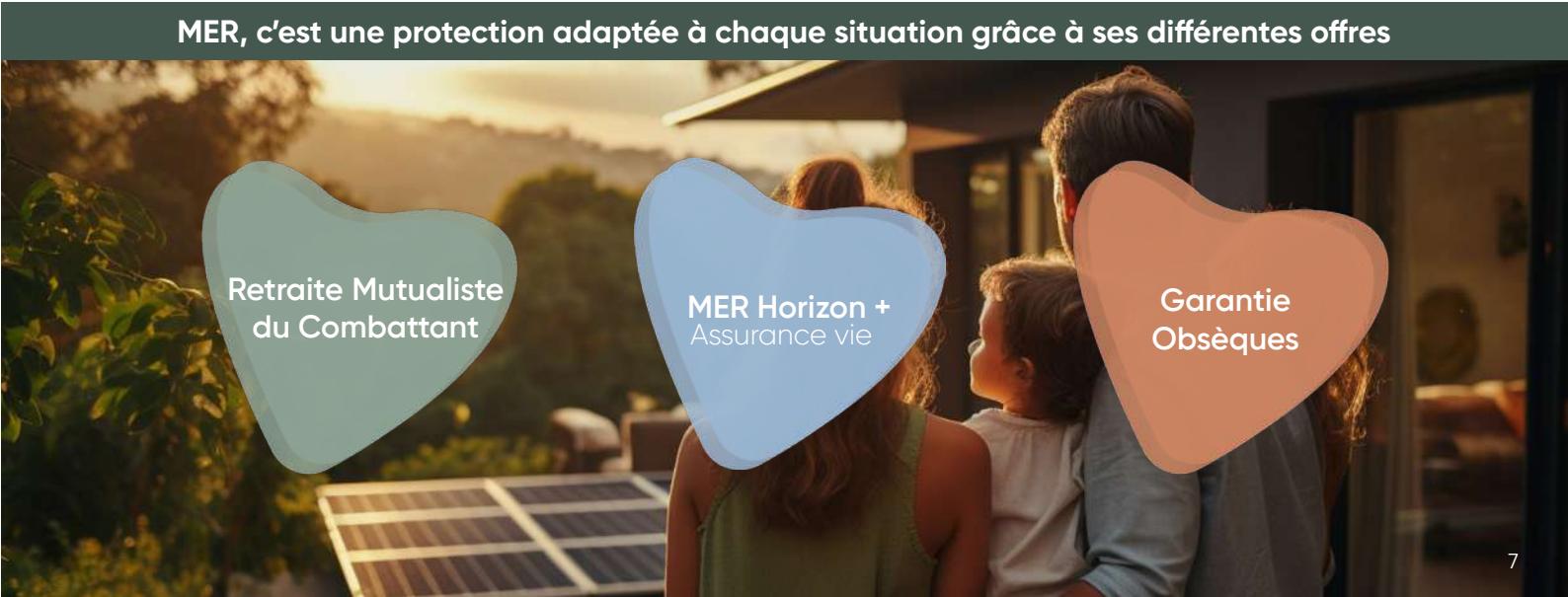
www.mutuelleepargneretraite.fr

MER

Fondée en 1926, MER est un acteur historique de la protection sociale, offrant à ses adhérents un accompagnement fondé sur la solidarité, l'engagement et la loyauté. Organisme assureur et gestionnaire de solutions d'épargne et de retraite supplémentaire, MER place la famille et les valeurs humaines au cœur de ses priorités. Régie par le Code de la Mutualité, elle propose des services conçus pour répondre aux besoins des générations d'aujourd'hui et de demain.

MER est avant tout un pôle de stabilité, fort d'une gestion prudente et d'une vision tournée vers l'avenir. Sa solidité financière garantit la sécurité et la sérénité des familles qui lui font confiance. Chaque année, de plus en plus d'adhérents rejoignent MER, séduits par son engagement et ses valeurs fortes. Aujourd'hui, près de 35 000 personnes partagent cette confiance et cette vision commune d'un avenir mieux préparé.

MER, c'est une protection adaptée à chaque situation grâce à ses différentes offres



Retraite Mutualiste
du Combattant

MER Horizon +
Assurance vie

Garantie
Obsèques



ASSURANCE VIE MER HORIZON +

Des questions ? Un projet ?
Contactez votre conseiller MER ou visitez notre site internet

CONTACT

E-mail :
Scannez
le QR Code



Téléphone :
04 72 61 80 01



Mutuelle Epargne Retraite (MER)

17 rue de la Victoire 69003 Lyon

www.mutuelleepargneretraite.fr

Document non contractuel correspondant à la législation en vigueur. Les informations figurant sur ce document sont données à titre strictement indicatif et peuvent être modifiées à tout moment, en particulier celles de nature fiscale. Elles ne constituent en aucun cas, ni un conseil personnalisé, ni une proposition commerciale. Pour obtenir un conseil correspondant à votre situation personnelle et le détail de cette offre, contactez un conseiller Mutuelle Epargne Retraite au 04 72 61 80 01.

Mutuelle Epargne Retraite (MER), 17 rue de la Victoire - 69003 Lyon (SIREN n°431 988 021 et SIRET n°431 988 021 00058). Mutuelle régie par les dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Mutuelle soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 place de Budapest CS 92459, 75436 Paris.

Tel : 04 72 61 90 01 - Email : service-gestion@mutuelleepargneretraite.fr - Crédit Images : AdobeStock | Imprimé par IDMM, 6a Rue des Aulnes, 69410 Champagne-au-Mont-d'Or | Ne pas jeter sur la voie publique